

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122557-03-2016 Il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 23: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 FÉVRIER 2016

LÉGISLATION

3. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER: MOIS DE LA JONQUILLE
4. PROTECTION DE L'EAU
5. MANDAT: CONCEPTION DES PLANS – RÉFECTION CHEMIN DE LA CEINTURE (SECTION ENTRE LA RUE ST-JEAN ET 1^{ÈRE} RUE LECLERC)

6. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2016 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET SUR LES FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES

FINANCES

7. COMPTES DU MOIS
8. OMH: RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

TRAVAUX PUBLICS

9. SOUMISSION:
 - 9.1 RANG STE-ÉVELYNE /ADDENDA # 1
 - 9.2 RANG ST-HENRI EST / TRANSITION
10. RANG ST-HENRI EST:
 - 10.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX
 - 10.2 LABORATOIRE
11. APPEL D'OFFRES: CONCASSÉ
12. BALAYAGE DE RUE / CONCOURS
13. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

LOISIRS – TOURISME - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. SOCIÉTÉ HISTORIQUE:
 - 14.1 DON DU MUSÉE VALLÉE
 - 14.2 AUTORISATION – INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION
15. FABRIQUE: PHOTOCOPIES
16. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME: RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2015

PERSONNEL

17. CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS
18. INSPECTEUR LOCAL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT
19. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE – COURS D'EAU

20. EMBAUCHE:

20.1 JOURNALIER-OPÉRATEUR

20.2 RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE

21. POSTE: SECRÉTAIRE DE DIRECTION

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 4 698 571
– 2^E RUE LECLERC

23. CORRESPONDANCE

24. AUTRES ITEMS

- SPE – VALEUR ASSURABLE
- SPA
- DOSSIER: ROUTE DU LAC-POULIN

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**2.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE
D'AJOURNEMENT DU 15 FÉVRIER 2016**

122558-03-2016 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et de la séance d'ajournement du 15 février 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**3. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER: MOIS DE LA
JONQUILLE**

122559-03-2016 **Considérant** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

4. PROTECTION DE L'EAU

122560-03-2016 **Attendu** que le Gouvernement du Québec a adopté en juillet 2014 le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);

Attendu que les inquiétudes soulevées par des citoyens de Beauce-Sartigan relativement aux lacunes du règlement, entre autres au niveau de la protection des sources d'eau potable lors de forages gaziers et pétroliers;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les appréhensions de leurs concitoyens dans ce dossier;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec ont signifié leur volonté d'appliquer des normes plus sévères à cet égard sur leur territoire;

Attendu que les municipalités de la région sont soucieuses d'offrir à la population une eau potable de qualité;

Attendu que les investissements municipaux réalisés à cette fin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de permettre aux municipalités locales d'adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

5. MANDAT: CONCEPTION DES PLANS – RÉFECTION CHEMIN DE LA CEINTURE (SECTION ENTRE LA RUE ST-JEAN ET 1^{ÈRE} RUE LECLERC)

122561-03-2016 **Considérant** que madame Carmelle Carrier, mairesse a appliqué son droit de

veto sur la résolution numéro 122546-02-2016 ayant pour titre Mandat: Conception des plans – réfection chemin de la Ceinture (section entre la rue St-Jean et la 1^{ière} rue Leclerc;

Considérant qu’en vertu du code municipal, les membres du conseil doivent se prononcer de nouveau sur cette résolution à la séance suivante;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas mandater de nouveau la firme d’ingénieurs pour les travaux cités en préambule étant donné que le conseil municipal est dans l’attente de la réception d’opinion juridique sur le comportement que les membres du conseil doivent adopter lorsqu’ils sont impliqués personnellement dans un dossier (éthique et autres).

6. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2016 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET SUR LES FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES

Le conseiller, monsieur Jean-Louis Bonin, a donné un avis de motion pour l’adoption du règlement numéro 544-2016 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Municipalité et sur les frais exigés pour les fausses alarmes.

7. COMPTES DU MOIS

122562-03-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la liste de comptes telle que présentée:

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE					
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS					
FÉVRIER 2016					
DATE RÉUNION: 2016-03-07					
	DATE	NO CHEQUE		MONTANT	
	CHEQUE	DÉBUT	FIN	TOTAL	
1	FACTURES PAYÉES	2016-02-02	L1600002	L1600004	11 608,31 \$
2		2016-02-02	C1600031		152,83 \$
3		2016-02-08	C1600032	C1600033	10 146,11 \$
4	Chèque annulé déc. 2015	2016-02-02	C1500562		(146,11) \$
5	Chèque annulé déc. 2015	2016-02-02	C1500565		(1 405,87) \$
6		2016-02-08	L1600005		4 616,47 \$
7		2016-02-08	P1600024		120,00 \$
8		2016-02-09	C1600034		1 841,13 \$
9		2016-02-09	P1600025	P1600026	2 039,07 \$
10		2016-02-16	C1600035	C1600039	4 206,82 \$
11		2016-02-16	L1600006	L1600008	4 279,66 \$
12		2016-02-16	P1600027		991,70 \$
13		2016-02-26	C1600040	C1600043	9 265,25 \$
14		2016-02-26	L1600013	L1600015	4 553,03 \$
15		2016-02-26	P1600028	P1600034	2 776,03 \$
	TOTAL:				55 044,43 \$
16	FACTURES À PAYER AU:	2016-02-27	C1600044	C1600074	24 586,17 \$
17	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-02-27	P1600035	P1600055	30 763,23 \$
18	FACTURES EN LIGNE	2016-02-27	L1600016	L1600018	10 067,27 \$
19	FACTURES À PAYER AU:	2016-02-27	C1600075		162,77 \$
	TOTAL:				65 579,44 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	2		23 335,35 \$
	TOTAL AU:	2016-02-27			143 959,22 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122562-03-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

8. OMH: RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

122563-03-2016 Considérant que le budget 2016 de l'OMH a été révisé pour une première fois en date du 16 février 2016;

Considérant que la contribution de la municipalité n'est pas touchée;

Considérant que la révision s'explique par l'acquisition d'une nouvelle remise;

Considérant que la SHQ a fait une avance temporaire (100 %) d'un montant de quatre mille dollars (4 000 \$);

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, la révision budgétaire numéro 1 de l'OMH détaillée en préambule.

9. SOUMISSION:

9.1 RANG STE-EVELYNE /ADDENDA # 1

122564-03-2016 Considérant qu'en vertu de la résolution numéro 122526-02-2016, un appel d'offres par invitation fut adressé à des compagnies sélectionnées par le conseil municipal en vue des travaux de réfection d'un ponceau dans le rang Ste-Evelyne ;

Considérant que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions soient:

- R.J. Dutil et Frères inc.: 65 265,56 \$
- Giroux et Lessard: 72 149,94 \$
- A.D. Roy: 76 311,78 \$
- Les Constructions Binet: 79 015,42 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de R.J. Dutil et Frères inc. pour un montant total de 65 265,56 \$, taxes incluses.

9.2 RANG ST-HENRI EST/ TRANSITION

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

10. RANG ST-HENRI EST:

10.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Considérant qu'une surveillance est nécessaire lors des travaux de réfection dans le rang St-Henri Est ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan est en mesure d'effectuer le travail à temps plein, à demi-temps, sur appel, etc.;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé de faire appel au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan à temps plein pour la surveillance des travaux dans le rang St-Henri Est; la présente proposition est rejetée à la majorité (1 pour 5 contre).

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

10.2 LABORATOIRE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

11. APPEL D'OFFRES: CONCASSÉ

122565-03-2016 **Considérant** que des travaux de rechargement sont prévus dans l'ensemble des rangs de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres par invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste pour la fourniture sur demande de matériel en vrac. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 21 avril 2016 à 11 h.

12. BALAYAGE DE RUE / CONCOURS

122566-03-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre le concours de balayage des rues et routes de la municipalité et de faire tirer deux prix de cinquante dollars (50 \$) parmi les participants.

13. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

14. SOCIÉTÉ HISTORIQUE:

14.1 DON DU MUSÉE VALLÉE

12208-2016

122567-03-2016 Considérant que madame Ghislaine Bourque a remis à la municipalité les biens du musée Vallée d'une valeur de huit mille deux cents (8 200 \$);

Considérant que la Société Historique est intéressée à recevoir lesdits biens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre les biens cités en préambule à la Société Historique de Saint-Benoît-Labre.

14.2 AUTORISATION – INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

122568-03-2016 Considérant que la Société Historique a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds culturel de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant qu'advenant, l'obtention de ladite aide financière, la Société Historique demande à la municipalité l'autorisation d'installer deux (2) panneaux d'interprétation sur la propriété municipale face à l'Hôtel de Ville (terre-pleins contigus à la Route 271);

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Société Historique de Saint-Benoît-Labre d'installer deux (2) panneaux d'interprétation sur la propriété municipale mentionnée en préambule conditionnellement à l'obtention de l'aide financière.

15. FABRIQUE: PHOTOCOPIES

122569-03-2016 Considérant que la Fabrique a organisé une activité spéciale à l'église dans le cadre du Festival beauceron de l'Érable;

Considérant que des photocopies ont été réalisées au bureau municipal et la Fabrique demande une gracieuseté;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas facturer les photocopies d'un montant de trente dollars (30 \$) à la Fabrique pour leur activité spéciale dans le cadre du Festival beauceron de l'Érable.

16. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME: RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Madame Édith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière fait lecture et dépose le rapport des revenus et des dépenses au 31 décembre 2015 de la bibliothèque municipale L'Envolume.

17. CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

122570-03-2016 Considérant que monsieur Francis Morin a remis sa démission au poste de contremaître des travaux publics;

Considérant que monsieur Morin quittera son poste, officiellement, le 11 mars 2016 respectant ainsi sa période de préavis de départ;

Considérant que monsieur Morin est en arrêt de travail et devait rencontrer son médecin, ce jour même, pour une réévaluation;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à monsieur Francis Morin son salaire jusqu'au 11 mars 2016 couvrant sa période de préavis de départ; advenant l'autorisation d'un retour au travail par le médecin, le conseil municipal libère monsieur Morin de ses obligations; d'abolir le poste de contremaître des travaux publics.

18. INSPECTEUR LOCAL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT

18.1 MRC BEAUCE-SARTIGAN

122571-03-2016 Considérant que la nomination d'un inspecteur local est exigée en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des ouvrages de captage des eaux souterraines (Q-2, R.1.3) conclue entre la MRC de Beauce-Sartigan et la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Considérant que monsieur Francis Morin, inspecteur local a remis sa démission;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à madame Marilyn Nadeau, inspectrice en bâtiment au niveau local, la responsabilité de l'émission des permis prévue à l'annexe A de l'entente mentionnée en préambule.

18.2 CONTRAT DE TRAVAIL

122572-03-2016 Considérant que monsieur Francis Morin, contremaître des travaux publics et inspecteur local en urbanisme, en environnement et pour les cours d'eau, a remis sa démission;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Marilyn Nadeau, inspectrice locale en urbanisme, en environnement et pour les cours d'eau; le nombre d'heures alloué pour cette tâche est de dix heures (10) par semaine; d'autoriser mesdames Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière et Carmelle Carrier, mairesse à signer le contrat de travail de madame Marilyn Nadeau.

19. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE – COURS D'EAU

122573-03-2016 Attendu qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les Compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2014-85 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 26 novembre 2014;

Attendu que les ententes conclues entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

Attendu que la municipalité doit nommer une personne désignée;

Attendu que monsieur Francis Morin a remis sa démission;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Marilyn Nadeau pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan;

20. EMBAUCHE:

20.1 JOURNALIER-OPÉRATEUR

122574-03-2016 Considérant qu'un poste de journalier-opérateur est vacant depuis la démission de monsieur Stéphane Bourque en novembre 2015;

Considérant que ledit poste de journalier-opérateur a été affiché en vertu de la résolution numéro 122505-01-2016;

Considérant que le comité de sélection a procédé aux entrevues des candidats et recommande au conseil municipal de retenir les services de monsieur Richard Giroux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Richard Giroux à titre de journalier-opérateur; son entrée en fonction est fixée au 28 mars 2016; d'autoriser, monsieur Giroux, à prendre, à ses frais, une semaine de congé au mois de juin 2016, s'il n'y a pas d'empêchement.

20.2 COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE

122575-03-2016 Considérant que le poste de ressource en loisirs et culture maintenant coordonnateur en loisirs et culture est vacant depuis la démission de madame Joannie Lamothe en octobre 2015;

Considérant que ledit poste de coordonnateur en loisirs et culture a été affiché en vertu de la résolution numéro 122533-02-2016;

Considérant que le comité de sélection a procédé aux entrevues des candidats et recommande au conseil municipal de retenir les services de madame Karen Courtemanche;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers pressants de retenir les services de madame Karen Courtemanche à titre de coordonnateur en loisirs et culture; son entrée en fonction est fixée au 14 mars 2016; d'autoriser mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

12211-2016

21. POSTE: SECRÉTAIRE DE DIRECTION

122576-03-2016 Considérant que le traitement des archives n'est pas terminé;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger le contrat de travail de madame Nancy Veilleux jusqu'au 30 avril 2016 inclusivement; d'autoriser mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

22. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

23. AUTRES ITEMS

• SPE VALEUR-ASSURABLE

122577-03-2016 Considérant que la dernière évaluation des bâtiments municipaux date du 3 octobre 2013;

Considérant que monsieur Yves Lacasse, courtier pour la MMQ, recommande au conseil municipal de mettre à jour les évaluations des bâtiments municipaux;

Considérant que la compagnie SPE Valeur Assurable offre ses services pour la somme de 925 \$, sans visite des lieux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie SPE Valeur Assurable au montant mentionné en préambule selon la soumission datée du 1^{er} mars 2016.

• SPA

122578-03-2016 Il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de cinquante dollars (50 \$) à la SPA due à un appel de services logé par un contribuable pour la cueillette d'un chat.

• DOSSIER : ROUTE DU LAC-POULIN

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

12212-2016

25. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

122579-03-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 14 mars 2016 à 19 h 30. Il est 20 h 10.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.